



**Alsace Nature**

1 août, 19:16 · 🌐

Le Tribunal Administratif de Strasbourg, vient de rendre son jugement dans le référé déposé par les Mines de Potasse d'Alsace et le [Préfet du Haut-Rhin](#) dans le dossier [#Stocamine](#).

Il rejette leur demande et donne raison à Alsace Nature.

Il est grand temps dans ce dossier que le [Gouvernement](#) ouvre le débat du devenir de ce site avec les acteurs locaux au lieu de tenter d'imposer sa volonté. Après de très nombreuses procédures perdues, une tentative de changement de la loi, un décret scélérat, il est plus que temps de d'assumer les erreurs du passé. L'Etat a autorisé ce stockage souterrain, a laissé une entreprise (qui a fait des profits durant l'exploitation) abandonner ce site avec tous les problèmes que cela pose, il faut maintenant assumer ces erreurs et destocker les 40000 tonnes de déchets qui restent au fond ainsi que les 30000 tonnes de sels contaminés suite à l'incendie du bloc 15. L'enjeu reste la plus grande nappe phréatique d'Europe et tous ses services (potabilité, industrie, agriculture, milieux naturels,...) et la crédibilité de la parole de l'Etat indispensable pour faire renouer le citoyen avec les procédures de consultation et d'expression démocratique. [Emmanuel Macron](#) il est grand temps de donner une visibilité à la volonté de voir notre pays s'inscrire dans les leaders mondiaux de la protection des ressources et ça pourrait commencer par [#Stocamine](#).

Merci [François Zind Avocat](#) et ses collaborateurs pour leur accompagnement indéfectible !!

[Région Grand Est](#) [France Nature Environnement](#) [France Nature Environnement](#) [Grand Est](#)